Les niveaux de langue au collège

publié le 23/03/2023

Suivez le guide !

Sommaire :

- A1 : niveau introductif ou découverte
- A2 : intermédiaire ou de survie
- B1 : niveau seuil

Qu'est ce que c'est ? D'où ça vient ?
Le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) désigne un texte officiel de référence pour l'évaluation des niveaux de langues étrangères. Introduit par le Conseil de l'Europe en 2001, le CECRL offre l'avantage d'être exploitable par l'ensemble des pays membres de l'Union européenne, avec un même système d'évaluation pour tous les organismes. Il s'agit ainsi d'une base partagée pour créer des programmes, des certificats et des diplômes de langues, afin de permettre, selon le texte édité par le Conseil de l'Europe, de « parvenir à une plus grande unité parmi ses membres ».
Chaque niveau du CECRL définit les compétences attendues, fondées sur cinq éléments clés :

- Ecouter et Comprendre
- Lire
- Réagir et Dialoguer
- Parler en continu
- Écrire et réagir à l'écrit

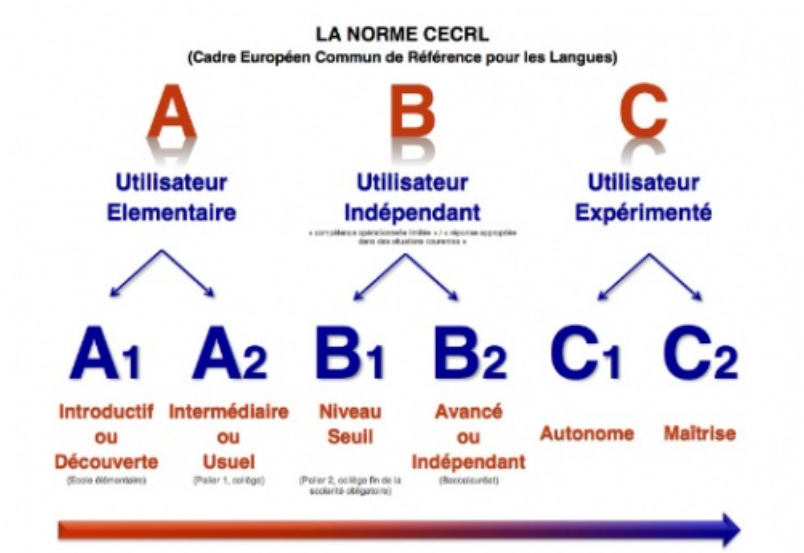

Les niveaux de langue A1, A2 et B1.

● A1 : niveau introductif ou découverte

Premier palier dans l'échelle du CECRL, le niveau langue A1 définit les compétences initiales acquises par un.e apprenant.e. C'est le niveau de langue travaillé en 5° en Espagnol et en Allemand au collège , par exemple. Un.e élève est capable de comprendre et d'utiliser des mots familiers et courants sur des sujets simples, de remplir une

fiche d’identité, d’écrire un petit texte et de lire un texte à voix haute. Il/elle est également en mesure de se décrire simplement à l’oral, et de communiquer avec un.e interlocuteur/trice si celui-ci/celle-ci l’aide, parle lentement et répète ses phrases. Le A1 permet ainsi d’utiliser de manière basique sa langue d’apprentissage, dans un milieu familier, de manière toutefois très limitée.

- A2 : intermédiaire ou de survie

Le niveau langue A2 est assez similaire au niveau langue A1, avec toutefois des compétences plus affinées et plus fluides. C’est celui qui est majoritairement travaillé en anglais au collège, par exemple. L’apprenant.e est ainsi en mesure de comprendre l’essentiel d’une conversation concernant des thématiques familières et simples, comme la famille, le travail ou la vie quotidienne. Il/elle peut de même réussir de cours échanges limités à ces thématiques, sans pour autant être en mesure de soutenir une conversation prolongée et plus générale. L’apprenant.e peut lire des textes courts et saisir des informations simples, et de même écrire de petits textes. Il/elle peut ainsi survivre en immersion dans sa langue d’apprentissage, en comprenant et se faisant comprendre uniquement sur de simples thématiques courantes.

- B1 : niveau seuil

Le niveau langue B1 marque le début d’autonomie pour l’apprenant.e. Il correspond à un niveau de langue d’une fin de seconde générale en lycée. L’élève peut comprendre et prendre part à des conversations, écouter la radio et regarder la télévision, à condition toutefois que les thématiques demeurent cantonnées à des sujets de la vie quotidienne ou d’intérêt personnel. L’apprenant.e peut aussi s’aventurer dans des descriptions, des impressions, exprimer ses envies, ses désirs, particulièrement à l’écrit de manière posée. Il/elle peut aussi les exprimer à l’oral mais de manière assez lente, et comprendre assez clairement son interlocuteur si ce dernier parle nettement et plutôt lentement.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.